

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1627

présenté par
M. Piron-----
à l'amendement n° 283 M. Demilly
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la location est faite sur la base d'un forfait de type « tout compris », loyer et charges, comme par exemple pour les »,

les mots :

« ce sont des contrats de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de simplification rédactionnelle.